

Types d'emplois accessibles

- ouvrier(ière) des espaces verts ;
- agent(e) d'entretien des parcs et jardins.

Le métier

Seul(e) ou en équipe de 2 à 5 personnes, vous intervenez essentiellement en plein air et en toutes saisons dans la création et/ou l'entretien d'espaces verts, de sols sportifs ou d'espaces naturels.

À partir de consignes transmises par la hiérarchie, vous :

- Participez à l'implantation du balisage du chantier ;
- préparez le sol, réalisez la plantation d'arbres, d'arbustes et de décors floraux, ainsi qu'à l'engazonnement de surfaces à végétaliser ;
- participez à la mise en valeur du patrimoine (berges, zones boisées, littoral, forêts) ;
- posez et maintenez les réseaux d'arrosage ;
- effectuez des petits travaux de maçonnerie paysagère.

La connaissance des caractéristiques de plusieurs centaines de plantes est indispensable pour conseiller les clients et assurer la longévité des aménagements réalisés.

Vous utilisez fréquemment des matériels motorisés pouvant nécessiter une autorisation de conduite ou un certificat d'aptitudes spécifiques. Vous pouvez être amené(e) à appliquer des produits phytopharmaceutiques dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Prérequis pour l'entrée en formation

Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

Aptitudes à l'emploi

Résistance à la fatigue physique (aptitude à travailler en extérieur, port de charges, travail en positions inconfortables), pas d'antécédents allergiques (dont pollens), sens de l'organisation, de la sécurité, de l'esthétique. Bonne mémoire.

Organisation de la formation

La formation de base délivre les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

- Entretien d'un espace paysager ;
- végétaliser un espace paysager ;
- poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager.

À cette formation, le CMFP rajoute une session Sauveteur Secouriste du Travail, une certification d'aptitude à la conduite de tracteurs et de petits engins de chantiers mobiles (CACES R482A) et une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR opérateur(trice)).

Qualification délivrée

Titre professionnel Ouvrier du Paysage, Niv 3.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 983 heures, soit environ 7 mois, ce stage comprend deux périodes pratiques en entreprise de trois et quatre semaines à l'issue du 1^{er} et du 3^e module. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

Perspectives d'emploi et de carrière

Vous pouvez, après une expérience significative, vous spécialiser ou évoluer vers une fonction de chef(fe) d'équipe. Également créer votre entreprise.